



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PLS

Question écrite n° 105650

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les agréments Prêts locatifs sociaux. Chaque année, l'État accorde un nombre d'agréments à ses directions régionales, qui les ventilent ensuite entre les départements. Les consommations étant fortement inégales, les PLS non « consommés » sont réaffectés aux départements qui en manquent. Ainsi, l'ensemble des besoins pouvait être satisfait. L'élargissement des logements éligibles, notamment pour les personnes âgées et les personnes handicapées, et la suppression de l'autofinancement de 10 % qui était jusqu'alors nécessaire ont relancé l'intérêt du dispositif. Ainsi, les besoins se sont fortement accrus, et les agréments sont maintenant beaucoup mieux consommés à l'échelon départemental. À l'augmentation du nombre de dossiers se conjugue donc la réduction de la redistribution dont bénéficiaient certains départements. Il lui demande donc, sur les agréments Prêts locatifs sociaux, s'il envisage d'accorder des agréments supplémentaires aux départements qui en ont besoin pour faire face aux demandes, et ce qu'il en sera du nombre d'agréments pour le Jura en 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105650

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10234